

**NI PAUVRE**

**NI SOUMIS**

**HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !**

LES 10 ET 11 DECEMBRE  
CONFÉRENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET POUR L'INCLUSION SOCIALE  
PRESIDENT HOLLANDE, LE CHANGEMENT C'EST MAINTENU ?

**Pour dire STOP à la fabrique de la pauvreté :**

**Le VENDREDI 7 DECEMBRE 2012 A 14 H  
RASSEMBLEMENT  
DEVANT LE SIEGE DU PARTI SOCIALISTE DE LA HTE-GARONNE  
3, rue Lancefoc Toulouse**

Alors que les 10 et 11 décembre, le gouvernement organise une conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le collectif « **NI PAUVRE, NI SOUMIS Midi-Pyrénées** » tient à lui rappeler que ses revendications, elles, n'ont pas changé !

**RESSOURCES mais aussi emploi, logement, accès aux soins etc...  
Nous aurions des propositions à faire...**

Pendant sa campagne le candidat Hollande s'est bien gardé de donner une réponse à la question des revenus des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante. Aujourd'hui nous l'avons...

**1,75% d'augmentation de l'AAH en septembre 2013 !  
Les pensions d'invalidité/rentes accidents du travail passées à la trappe !!!**

Faut-il encore rappeler que les 900 000 bénéficiaires de l'AAH, mais aussi du RSA, les bénéficiaires de rentes accident du travail ou de pensions d'invalidité **vivent toujours largement sous le seuil de pauvreté ?**

Il est désormais urgent de créer un revenu d'existence équivalent au SMIC brut soumis à cotisations ! « Ni pauvre, ni soumis » demande également l'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire pour que les bénéficiaires de l'AAH, de l'ASI (Allocation Supplémentaire Invalidité) ou de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) puissent enfin bénéficier d'une couverture complète de leurs dépenses de santé ! Enfin, les calculs de l'AAH, l'ASI et l'ASPA doivent être indépendant des ressources du conjoint, concubin, ou pacsé !

**La question des ressources des personnes ne pouvant pas ou plus travailler doit faire partie intégrante des débats à venir, lors de la prochaine conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 10 et 11 décembre 2012 !**

**Et le combat de « Ni pauvre, ni soumis » rejoint le combat d'autres personnes vivant sous le seuil de pauvreté : sans emploi, travailleurs pauvres, etc. qui doivent elles aussi pouvoir vivre décemment !!!**

Contacts :

Anne Marie NUNES (Association des Paralysés de France) 06 32 73 59 76

Guy MOLINIER (Act up) 06 18 41 20 99

Odile MAURIN (Handi-Social) 06 68 96 93 56

**NI PAUVRE**

**NI SOUMIS**

**HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !**

Le 29 mars 2008, 35 000 personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes et 100 associations se mobilisaient pour demander la création d'un revenu d'existence pour les personnes ne pouvant pas ou plus travailler.

Cinq ans après cette manifestation historique, le constat est alarmant : l'augmentation de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) de 25% en 5 ans a été absorbée par les **nouveaux frais supplémentaires auxquels doivent faire face des personnes déjà en grande précarité**. Hausse du forfait hospitalier, franchises médicales, fiscalisation des indemnités du travail, déremboursement de certains médicaments, hausse du coût des mutuelles, mais aussi hausse du coût de la vie...

**Une réforme de l'AAH qui ne répond pas aux besoins des personnes, mais uniquement destinée à faire des économies ! Ou comment équilibrer les budgets : augmentation de l'AAH de 25% en cinq ans mais réduction du nombre de bénéficiaires !**

La réforme de l'AAH, pour celles et ceux qui peuvent encore travailler un peu, au lieu de simplifier les démarches, rajoute des contraintes administratives aux bénéficiaires pour **qu'au final la moitié d'entre eux perde 30€ par mois !**

Mais aussi, dans le cadre de la réforme (article 76 de la loi de finance 2009), les MDPH sont chargées d'étudier systématiquement «l'employabilité» d'une personne lors de toute demande ou renouvellement d'AAH.

**La valeur « travail » ne peut pas automatiquement et uniquement s'imposer lorsqu'il s'agit d'instruire une demande d'AAH pour une personne en situation de handicap.**

Nous savons que de multiples facteurs, notamment environnementaux (lieux de travail et transports inaccessibles, faible niveau de formation, fatigabilité, etc...) viennent plus particulièrement impacter l'accès à l'emploi d'une personne en situation de handicap.

L'outil proposé aux agents des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et aux MDPH chargées d'évaluer ces critères d'employabilité, amènent à un **véritable TRI des personnes !**

**Ces critères ne correspondent pas aux intérêts des usagers ! Du coup sans travail (et pour cause, les chômeurs en situation de handicap sont deux fois plus nombreux que les autres) et sans AAH, de plus en plus de personnes handicapées se retrouvent au RSA...**

<http://www.nipauvrenisoumis.org>

<http://nipauvrenisoumis.mp.free.fr>

**NI PAUVRE**

**NI SOUMIS**

**HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !**